

## Phase 4 : Stratégie

Document de travail – MARS 2024



La présente stratégie a été rédigé de février à mars 2024.



SEN5  
Rue des Bayards 67  
4000 Liège  
info@sen5.be  
www.sen5.be

Suzanne JADOUL, politologue – urbaniste  
Maureen SCHMETZ, architecte – urbaniste  
Benoît KERKHOF, bio-ingénieur  
Maud BLAFFART, géographe – urbaniste  
Ingrid TEHEUX, géographe - climatologue

En collaboration avec  
La FONDATION RURALE DE WALLONIE  
Équipe Hesbaye-Liégeoise



# REMARQUE PREALABLE

Concernant la table des matières ci-dessous, les **points 1 à 6** correspondent aux **enjeux** pour le territoire de Donceel. Leurs **sous-chapitres** sont les **objectifs opérationnels**.

Chaque objectif opérationnel reprend son explication, le lien avec les besoins du diagnostic partagé, les projets (in)directement associés, les effets multiplicateurs attendus, le lien avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux ainsi que les indicateurs de résultats.

## TABLE DES MATIERES

EN PRÉAMBULE : RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE .....	7
LA VISION À 10 ANS POUR DONCEEL .....	9
EN 2034, DONCEEL... ..	11
<b>1. MAINTIEN DE LA CONVIVIALITÉ AU SEIN DE LA COMMUNE EN AMÉLIORANT ET PROMOUVANT LES SERVICES, ACTIVITÉS, ÉQUIPEMENTS ET LOGEMENTS DÉDIÉS AUX CITOYENS.....</b>	<b>12</b>
1-1 Proposer des lieux pour accueillir et développer l'offre culturelle .....	12
1-2 Favoriser les moments de rencontres qualitatifs grâce aux espaces intérieurs et extérieurs .....	14
1-3 Offrir des services adaptés pour répondre aux besoins des différentes tranches d'âge de la population.....	17
1-4 Proposer des logements accessibles/adaptés aux jeunes/seniors/PMR pour les ancrer sur le territoire.....	19
1-5 Offrir un cadre de travail adéquat au personnel communal .....	21
<b>2. PROTECTION ET DÉVELOPPEMENT DU MILIEU NATUREL .....</b>	<b>23</b>
2-1 Préserver et renforcer la biodiversité en mettant en valeur les éléments naturels et paysagers .....	23
2-2 Œuvrer pour une bonne gestion des eaux fluviales, pluviales et usées .....	25
<b>3. MAINTIEN DU CARACTÈRE RURAL DE LA COMMUNE .....</b>	<b>27</b>
3-1 Guider et encadrer l'urbanisation de la commune en tenant compte de la réalité de chaque quartier.....	27
3-2 Mettre en valeur les éléments du (petit) patrimoine (im)matériel.....	29
<b>4. DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE ALTERNATIVE AUX ÉNERGIES FOSSILES, TANT DU POINT DE VUE DE LA MOBILITÉ QUE DE L'ÉNERGIE.....</b>	<b>31</b>
4-1 Développer et gérer un réseau de mobilité active cohérent et sécurisé, qui connecte les villages et les points d'intérêts .....	31
4-2 Canaliser la place des véhicules motorisés, en mouvement et à l'arrêt, sans entraver la circulation agricole, la mobilité douce, les véhicules prioritaires, les autres travailleurs et les PMR.....	34
4-3 Développer et partager la production d'énergies renouvelables.....	36

5.	VALORISATION DES ACTEURS LOCAUX.....	39
5-1	Encourager la solidarité entre les citoyens, en s'appuyant notamment sur la richesse associative.....	39
5-2	Œuvrer en faveur de la pérennisation des exploitations agricoles locales comme entreprises économiques du territoire.....	41
5-3	Orienter le consommateur vers les circuits courts et commerces/établissements de proximité.....	43
5-4	Faciliter la cohabitation entre tous les agriculteurs et non-agriculteurs.....	45
6.	AMÉLIORATION DE LA COMMUNICATION ENTRE ET AVEC LE CITOYEN ET LES ASSOCIATIONS .....	47
6-1	Transmettre le bon message, à la bonne personne et au bon moment pour que chacun prenne part à la vie locale.....	47
	TABLEAU SYNTHÉTIQUE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT.....	49
	ÉVALUATION DU RESPECT DES PRINCIPES DIRECTEURS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	53

# LISTE D'ACRONYMES

ADESA : Action de défense de l'environnement de la vallée de la Senne et de ses affluents

AWAP : Agence wallonne du patrimoine

CCATM : Commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité

GAL JSH : Groupe d'action locale Je suis hesbignon

ILA : Initiative locale d'accueil

MAEC : Mesure agro-environnementales et climatiques

PAEDC : Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat

PCDR : Programme communal de développement rural

SAU : Surface agricole utile

SDC : Schéma de développement communal

SDT : Schéma de développement territorial

SGIB : Site de grand intérêt biologique

## DEFINITIONS

**Mobilité active / mobilité douce** : La mobilité active/douce désigne les modes de transport qui reposent sur l'activité physique des personnes. Les formes les plus connues des modes actifs sont bien entendu la marche à pied et le vélo, auxquels on peut ajouter - dans une mesure bien plus relative - la trottinette, voire les rollers, les patins à roulettes, et autres engins de déplacement au sens du Code de la route (Source : Union de Villes et des Communes de Wallonie).

**Ruralité / cadre rural** : La DGO3 a établi en 2021 une classification des communes wallonnes selon leur degré de ruralité. Le degré de ruralité correspond au pourcentage du territoire communal occupé par des territoires ruraux.

Un territoire rural est défini comme étant un secteur statistique dont la densité de population est strictement inférieure à 150 hab/km<sup>2</sup> et/ou 80 % de sa surface totale est couverte par des espaces ruraux.

Une commune est dite « rurale » si plus de 85% de sa surface est composée de territoires ruraux. En regard de cette définition, la commune de Donceel est une commune « rurale ».

Au-delà de cette composante statistique, il serait intéressant de compléter la définition avec celle de la CLDR par rapport à cette notion (aussi dans la partie 3).

DOCUMENT DE TRAVAIL

DOCUMENT DE TRAVAIL

EN PRÉAMBULE :  
RAPPEL DE LA  
MÉTHODOLOGIE

Cette quatrième partie du PCDR vise à établir la **stratégie de développement** énoncée sous forme de **six enjeux, eux-mêmes déclinés en plusieurs objectifs opérationnels spécifiques à la commune**. Elle est la traduction des attentes des doncellois en ce qui concerne le développement de la commune à l'horizon 2034.

Chaque objectif opérationnel est détaillé de la manière suivante :

- une description en regard des constats établis,
- le lien avec les besoins du diagnostic partagé,
- les projets (in)directement associés,
- les effets multiplicateurs attendus,
- le lien avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux,
- les indicateurs de résultats.

À la fin de cette partie, le **tableau synthétique** permet d'avoir une vision globale de la **stratégie de développement**.

**Pour rappel, l'ensemble du processus d'élaboration du PCDR est accompagné par un Comité de pilotage**, qui se réunit régulièrement afin de donner un avis sur les documents produits et valider les différentes phases d'élaboration du PCDR. Ce Comité de pilotage est composé de :

- De l'élu-relais de la commune de Donceel, M. Mordant, Bourgmestre,
- De l'agent-relais de la commune de Donceel, Mme Rome, agent administratif,
- De la FRW, Mme Gérouville et Mme Delbar, agents de développement,
- Du bureau d'étude SEN5, auteur de PCDR.

DOCUMENT DE TRAVAIL

# LA VISION À 10 ANS POUR DONCEEL

Pour rappel, la partie 3 du PCDR se clôture par la présentation de **cinq enjeux spécifiques et un enjeu qui chapeaute tous les autres**. Ces enjeux sont eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels.

Il s'agit bien de la vision pour un horizon de 10 ans du territoire communal :

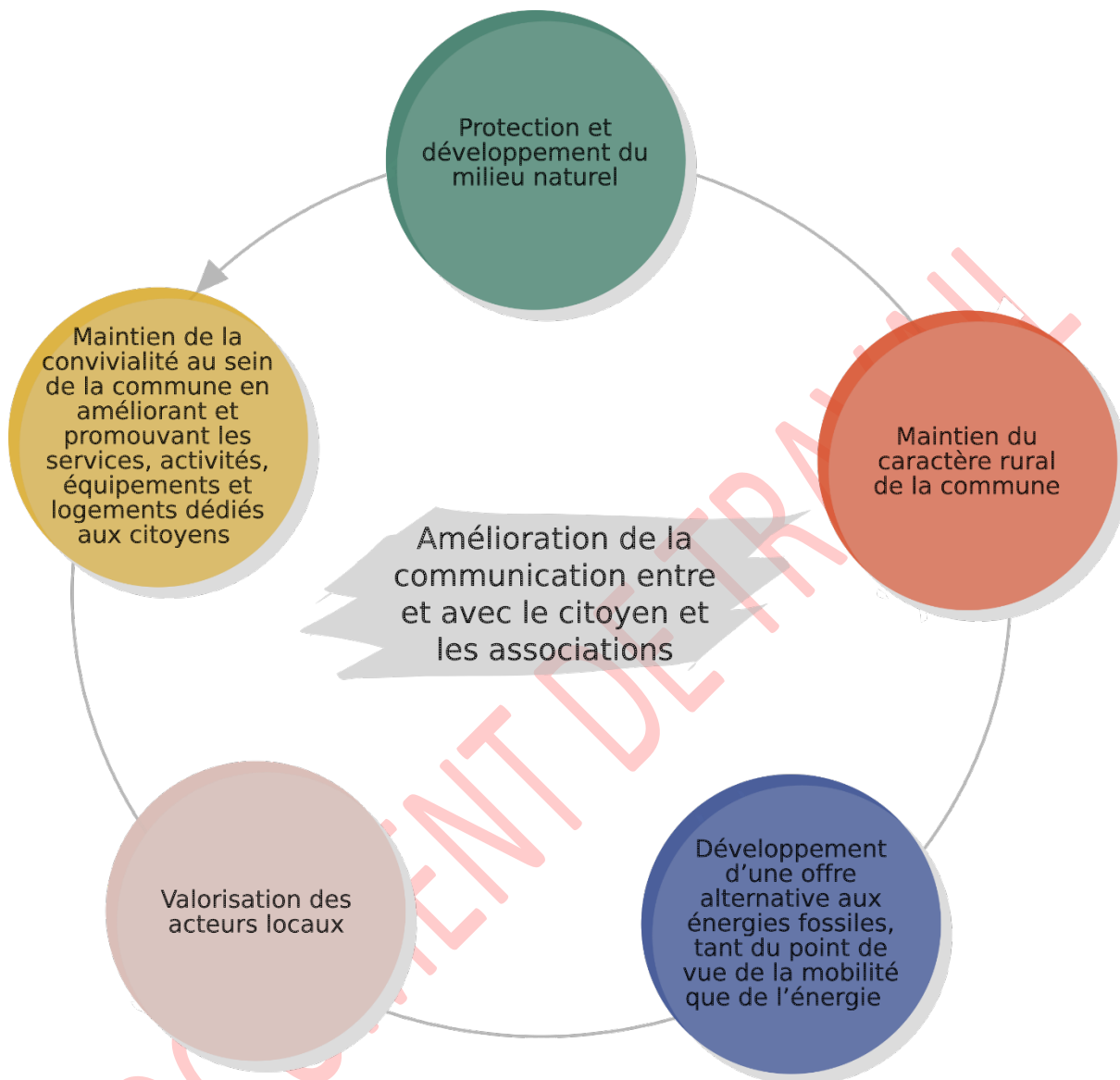


Figure 1 - Enjeux pour la commune de Donceel  
Source : SEN5, février 2024

DOCUMENT DE TRAVAIL

EN 2034, DONCEEL...

## 1. MAINTIEN DE LA CONVIVIALITÉ AU SEIN DE LA COMMUNE EN AMÉLIORANT ET PROMOUVANT LES SERVICES, ACTIVITÉS, ÉQUIPEMENTS ET LOGEMENTS DÉDIÉS AUX CITOYENS

### OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

#### 1-1 Proposer des lieux pour accueillir et développer l'offre culturelle

L'analyse contextuelle et le diagnostic partagé ont fait apparaître la **richesse de la vie culturelle doncelloise**.

En effet, la **Fanfare cycliste « Royal Guidon Hesbignon »** existe depuis 1908 et regroupe une soixantaine de membres dont une cinquantaine de musiciens instrumentalistes et une dizaine de conducteurs de tandems.

L'**Académie de Waremme** dispense quant à elle des cours de musique et de théâtre **pour les enfants** à l'école communale de Jeneffe.

**Pour les adultes**, il y a une **chorale** (« La Clef de Saint-Pierre »), **des ateliers de couture et de customisation** (« Les ateliers créatifs de Liline »), **un cours floral et du scrapbooking** ainsi qu'un **club de photos** qui se réunit tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundi du mois à l'étage de l'école de Jeneffe.

La commune organise également un **parcours d'artistes** tous les deux ans. Par contre, elle **ne dispose pas de centre culturel** ; le plus proche se trouve à Remicourt. **La convention de partenariat** entre la commune de Donceel, la commune de Remicourt et le Centre Culturel de Remicourt **s'est terminée en 2017** car il s'est avéré que **les associations locales existantes sont complètement autonomes**. Par ailleurs, ces mêmes associations **peuvent déjà compter sur le soutien logistique et/ou financier de la commune** pour organiser leurs événements. En effet, ce sont quelques 50.000 euros de subsides qui sont partagés annuellement entre toutes les associations de la commune.

Indiquons également que des **initiatives culturelles privées** sont présentes, et ce à l'instar de la Ferme Lekane qui organise des concerts.

Néanmoins, certains citoyens estiment qu'il **manque d'activités et d'événements culturels** (offre culturelle) ainsi que d'un **pôle uniquement dédié à cette thématique** (lieu). La CLDR a d'ailleurs fait ressortir cette thématique comme prioritaire lors de son travail sur la stratégie du PCDR.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Dédier un lieu à la culture
- Développer des activités pour certains publics spécifiques (ex : les personnes actives et les jeunes) suivant des horaires adaptés

Il permet également de **répondre indirectement au besoin identifié** dans le diagnostic partagé qui est de :

- Permettre l'organisation d'événements fédérateurs dans une salle communale bien équipée
- Développer les réseaux modes doux utilitaires, en connectant les points d'intérêts (écoles, administration, gares, activités extra-scolaires ...) et en adaptant / sécurisant les voiries existantes

- Organiser des événements dans le respect du voisinage
- Développer le volet « communication » de la commune afin qu'elle soit plus efficace et qu'elle mette davantage en valeur ses ressources (associations, activités, événements, services, primes, etc)

## Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

Déclaration de politique communale (DPC)

Culture et vie associative :

- Création d'un parcours d'artistes
- Création d'un échevinat de la culture et de la vie associative permettant d'encore mieux soutenir et valoriser toutes les activités locales
- Soutien aux différentes initiatives locales et aux artistes locaux

Plan stratégique transversal (PST)

10. Être une commune où la culture est destinée et offerte à chacun

10.1. Faire revenir la culture en milieu rural

- Création d'un parcours d'artistes
- Assurer la continuité des ateliers créatifs
- Assurer la continuité des ateliers lecture
- Organisation de diverses activités culturelles

### Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

### Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

### Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

### Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
À compléter ultérieurement, en lien avec les fiches-projets		

## 1-2 Favoriser les moments de rencontres qualitatifs grâce aux espaces intérieurs et extérieurs

La commune de Donceel dispose de **plusieurs espaces de rencontres, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs**. En effet, la commune dispose de **trois salles communales** : le centre sportif et culturel « Les Templiers », l'ancien local patro à Haneffe et un petit local proche de l'école de Jeneffe. La commune met également à disposition des associations les réfectoires des écoles, une salle à l'administration communale, une salle au 1<sup>er</sup> étage de l'école de Jeneffe ainsi qu'un local pour le cercle géo-historique. Certains locaux nécessitent toutefois d'être rénovés.

**Plusieurs salles privées** sont également recensées pour organiser certains événements comme des banquets, des séminaires, etc. Le café le Vieux Haneffe est également un point de repère important pour les citoyens, notamment lors des manifestations.

En termes d'espace publics extérieurs, la commune de Donceel a aménagé **des espaces publics conviviaux et accessibles à tous dans chaque village** :

- À **Donceel**, il s'agit de la **place communale, dite « place Magnée »**. Celle-ci se situe en contre-bas de la rue Oscar Renson et accueille **quelques modules de jeux et de fitness** ainsi qu'un **banc**, une **boîtes à livres** et des **bulles à verres**. Une brocante y est organisée annuellement et le lieu sert également d'arrêt ravitaillement lors de courses. Autrefois, la fête foraine y était organisée.
- À **Limont**, il s'agit de **l'espace situé aux abords de l'école maternelle**. Cet espace public est composé d'une **plaine de jeux**, d'un **terrain de pétanque** et d'un **terrain de tennis**. La **place communale** se trouve au pied de l'église Saint-Martin. C'est un **espace public minéral, sans aménagement spécifique**, qui accueille un chapiteau lors d'événements.
- **Limont** accueille également un **espace de barbecue** près des logements sociaux.
- Le **quartier du Stier** accueille également un **petit espace public de convivialité**, en bordure de l'Yerne. Celui-ci est composé de quelques **bancs** et **modules de jeux** pour les enfants.
- À **Jeneffe**, la « **place communale** » se trouve à l'arrière de l'église. Elle est **peu aménagée** et accueille un **terrain de pétanque**, **trois bancs**, **deux modules de jeux** et une **table de picnic**. L'allée de l'église mène également à un petit espace public utilisé comme stationnement.
- À **Haneffe**, la **place communale** est un **grand carrefour** sans aucun aménagement particulier. Celui-ci doit rester tel quel pour les répétitions de la Fanfare du « Royal Guidon Hesbignon ». Un espace public est néanmoins situé en arrière-zone : « **L'espace Guidon Hesbignon** ». Celui-ci dispose de **barbecues**, de **bancs** ainsi que de **tables de pique-niques**.

Comme précisé ci-dessus, **si certains sont très bien aménagés, d'autres mériteraient une attention particulière** (ex : place communale de Jeneffe, place de Haneffe ou place Magnée à Donceel) en proposant des aménagements complémentaires pour toucher tous les profils (les enfants, les adolescents, les personnes âgées, etc.).

Enfin, **plusieurs moments de rencontres** sont organisés au cours de l'année, dont le marché de Noël ou le marché estival. Alors que **certaines festivités indisposent les riverains** (qu'il faut pourtant maintenir car les citoyens les apprécient en tant que telles), **les jeunes, eux, pointent un manque d'événements festifs**.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Aménager les espaces publics moins qualitatifs, en lien avec certains publics spécifiques (ex : les adolescents)
- Permettre l'organisation d'événements fédérateurs dans une salle communale bien équipée
- Adapter/rénover certains locaux mis à disposition des associations, notamment pour le stockage
- Renforcer les synergies entre les associations
- Motiver les citoyens à s'investir dans la vie communale et dans leur village

- Organiser des événements dans le respect du voisinage

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Développer des activités pour certains publics spécifiques (ex : les personnes actives et les jeunes) suivant des horaires adaptés
- Dédier un lieu à la culture
- Maintenir le caractère rural
- Développer les réseaux modes doux utilitaires, en connectant les points d'intérêts (écoles, administration, gares, activités extra-scolaires ...) et en adaptant / sécurisant les voiries existantes
- Développer la solidarité entre citoyens et les services d'aides aux personnes
- Renforcer la cohésion du secteur économique
- Développer le volet « communication » de la commune afin qu'elle soit plus efficace et qu'elle mette davantage en valeur ses ressources (associations, activités, événements, services, primes, etc)

## Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

Déclaration de politique communale (DPC)

Travaux :

- Création d'un espace public à Jeneffe où un terrain vient d'être acquis

Citoyenneté et vivre-ensemble :

- Visite en car de la commune pour accueillir les nouveaux habitants
- Soutien à des activités intergénérationnelles
- Volonté de disposer d'une salle des fêtes communale

Plan stratégique transversal (PST)

2. Être une commune « tout simplement » citoyenne

2.1. Être à l'écoute des besoins et des envies de ses citoyens

- Mise en place d'une journée d'accueil des nouveaux citoyens

10. Être une commune où la culture est destinée et offerte à chacun

10.1. Faire revenir la culture en milieu rural

- Mise en place d'ateliers intergénérationnels et supra-communaux

## Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

## Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

## Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

## Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
--------------------------	--------------	---

---

À compléter ultérieurement,  
en lien avec les fiches-projets

---

DOCUMENT DE TRAVAIL

## 1-3 Offrir des services adaptés pour répondre aux besoins des différentes tranches d'âge de la population

La commune de Donceel accueille déjà plusieurs services à la population. En effet, au niveau de l'enseignement, elle accueille une école communale répartie sur trois implantations : l'une à Haneffe (maternelle et primaire), près des services communaux, une seconde à Jeneffe (maternelle) et une troisième à Limont (maternelle). Si l'école de Haneffe se trouve dans un nouveau bâtiment, les deux autres implantations ont également fait l'objet de rénovation.

Plusieurs infrastructures d'accueil pour la **petite enfance** sont également recensées à l'échelle communale, portant le taux de couverture de places/100 enfants à 60,6, ce qui est relativement important. Les perspectives démographiques annoncent par contre une **évolution relativement importante de la tranche 0-3 ans d'ici 2035** (+15,3 %). Il faut donc pouvoir anticiper ce besoin futur.

Concernant les personnes âgées, une maison des aînés, accessible aux seniors de plus de 65 ans, a été inaugurée en 2018 dans le presbytère de l'Eglise de Haneffe. « **La Papotière** » est un **centre de loisirs actifs** qui a pour objectif de permettre aux personnes de sortir de la solitude en partageant des moments de convivialité et en créant de nouveaux liens sociaux et intergénérationnels. Des rencontres amicales sont aussi organisées par le comité des pensionnés de Jeneffe et par l'asbl Altéo. Par contre, **aucune infrastructure de type maison de repos ou résidences-services** n'est actuellement présente sur le territoire. Pourtant, **la commune devra faire face au phénomène de vieillissement de la population** (+30,5 % de personnes de plus de 60 ans en 2035). Les aînés disposent néanmoins d'aides dispensées par le CPAS, et notamment d'un service de mise à disposition du **BusMut** une fois par semaine grâce à une convention avec Solidaris. Ce service de proximité a pour objectif de faciliter les démarches et les déplacements des affiliés dans les zones rurales. Un second service a pour objectif de rompre la fracture numérique : le service **MOBI'TIC** propose d'initier les seniors à l'utilisation d'internet et des technologies numériques. Le CPAS en collaboration avec la commune de Donceel organise enfin diverses activités intergénérationnelles telles qu'une des ateliers créatifs, un café papote, etc.

Enfin, en ce qui concerne **l'aide aux personnes**, la commune dispose d'un **CPAS**, qui offre les services suivants : les aides sociales, la médiation de dettes, Chiffond'Elles (magasin de seconde main situé à l'ancienne gare de Remicourt, en partenariat avec les CPAS de Fexhe, Oreye et Remicourt), les services de proximité à finalité sociale (garde malade et taxi social), les aides administratives (demandes de pension, de reconnaissance de handicap, carte de stationnement, etc.). La commune de Donceel a également une **convention avec le centre régional pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège (CRIPEL)**. Notons toutefois qu'**aucun de ces services ne concerne l'aide directe aux citoyens** (ex : petits travaux de peinture, de jardinage, ...).

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Faire face à l'évolution positive des 0-3 ans en termes d'infrastructures d'accueil
- Faire face au vieillissement de la population en termes d'infrastructures d'accueil et de maintien à domicile / Augmenter l'offre actuelle de lits en maisons de repos et résidences services ainsi que les services liés aux personnes âgées (soins à domicile, activités 3ème âge, ...) afin de pallier au phénomène de vieillissement de la population généralisé et attendu à l'échelle wallonne dans les prochaines années
- Développer la solidarité entre citoyens et les services d'aides aux personnes

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Maintenir le caractère rural
- Développer les réseaux modes doux utilitaires, en connectant les points d'intérêts (écoles, administration, gares, activités extra-scolaires ...) et en adaptant / sécurisant les voiries existantes
- Offrir des alternatives crédibles à la voiture individuelle et les promouvoir
- Offrir aux habitants des alternatives au pétrole

- Encourager à l'accueil d'infrastructures de santé
- Développer le volet « communication » de la commune afin qu'elle soit plus efficace et qu'elle mette davantage en valeur ses ressources (associations, activités, événements, services, primes, etc)

## Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

<p><b>Déclaration de politique communale (DPC)</b></p>	<p>Petite enfance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien aux projets d'accueil des nouveaux nés et des enfants en bas âge</li> </ul> <p>Enseignement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien des trois implantations avec garderie pré et post-scolaire</li> </ul> <p>Citoyenneté et vivre-ensemble :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réflexion concernant la présence d'une résidence-services sur le territoire communal</li> </ul>
<p><b>Plan stratégique transversal (PST)</b></p>	<p>4. Être une commune « enrichissante » de savoirs</p> <p>4.1. Être la commune qui apprend à ses enfants à devenir les citoyens de demain</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de 5 classes supplémentaires avec dortoir, WC et buanderie</li> <li>• Agrandissement du réfectoire</li> <li>• Amélioration des différentes cours de récréation et d'espaces de détente et d'amusement</li> </ul> <p>5. Être une commune solidaire</p> <p>5.1. Être une commune à l'écoute de ses aînés et des personnes défavorisées</p>
<p><b>GAL JSH</b></p>	<p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le guide des aînés</li> <li>• GAL Ami des Aînés</li> <li>• Concertation des aînés du GAL</li> </ul>

### Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

### Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

### Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

### Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
À compléter ultérieurement, en lien avec les fiches-projets		

## 1-4 Proposer des logements accessibles/adaptés aux jeunes/seniors/PMR pour les ancrer sur le territoire

Le **parc de logements** de la commune de Donceel est **principalement composé d'habitations de type ouvert** (52,6 %). La **part d'appartements** est toutefois **relativement importante** (13 %) comparativement aux communes limitrophes. **Pour la population**, les immeubles à appartements et les grands projets immobiliers **dénaturent le bâti ancien** (ex : division de corps de fermes) et ne sont pas adaptés au milieu rural car les projets sont trop denses, souvent sans espace extérieur privatif et avec trop de vis-à-vis. Pourtant, les habitations « anciennes » sont trop grandes pour une population vieillissante et isolée et il y a clairement **un besoin pour des logements adaptés aux personnes âgées** (plus petits logements).

Par ailleurs, le **marché immobilier** est **relativement cher** en comparaison des entités voisines. En effet, en 2020, le prix médian des maisons sur Donceel est de 241.250 €, ce qui correspond à une évolution de 58,2 % depuis 2013. Ce prix de l'immobilier est un **frein pour les jeunes ménages et/ou les jeunes originaires de Donceel** qu'il s'agit pourtant d'ancrer sur le territoire puisqu'ils y trouvent déjà leurs racines et que d'autres pourraient les créer. Notons également que la commune accueille 5 logements de transit et 12 logements sociaux. Fedasil dispose également de logements dits ILA dans l'ancienne école de Donceel. La part de logements publics restent toutefois relativement faible.

Enfin, la **thématique du handicap et des personnes à mobilité réduite** est une thématique **importante** pour la commune de Donceel qui dispose du **label « Handicity »**.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Créer entre 373 et 415 nouveaux logements pour absorber l'augmentation démographique (petits logements mais aussi des logements familiaux) / Développer une offre en plus petits logements, et ce conformément aux perspectives démographiques qui annoncent une augmentation importante des ménages isolés ainsi que de la population âgée / Développer des logements adaptés aux seniors et accessibles aux jeunes ménages
- Augmenter la part de logements publics pour favoriser la mixité sociale

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Capter les jeunes de moins de 20 ans et leurs parents (jeunes ménages)
- Rénover et valoriser le bâti ancien, qu'il soit classé ou non
- Encadrer l'urbanisation des villages grâce à un outil stratégique (SDC)
- Développer les réseaux modes doux utilitaires, en connectant les points d'intérêts (écoles, administration, gares, activités extra-scolaires ...) et en adaptant / sécurisant les voiries existantes
- Enclencher la transition énergétique et impliquer activement le citoyen
- Offrir aux habitants des alternatives au pétrole
- Promouvoir les artisans locaux, commerces et entrepreneurs locaux

### Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

#### Plan stratégique transversal (PST)

7. Être une commune « urbanistiquement » réfléchie
  - 7.1. Construire les habitations de demain dans l'intérêt de chacun
    - Répondre à l'augmentation démographique par un aménagement raisonné en acceptant une certaine densification des espaces mais en gardant le caractère rural et agricole



- Chercher à offrir un logement à loyer modéré pour les familles unifamiliales et/ou isolées

### Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

### Projets indirectement associés

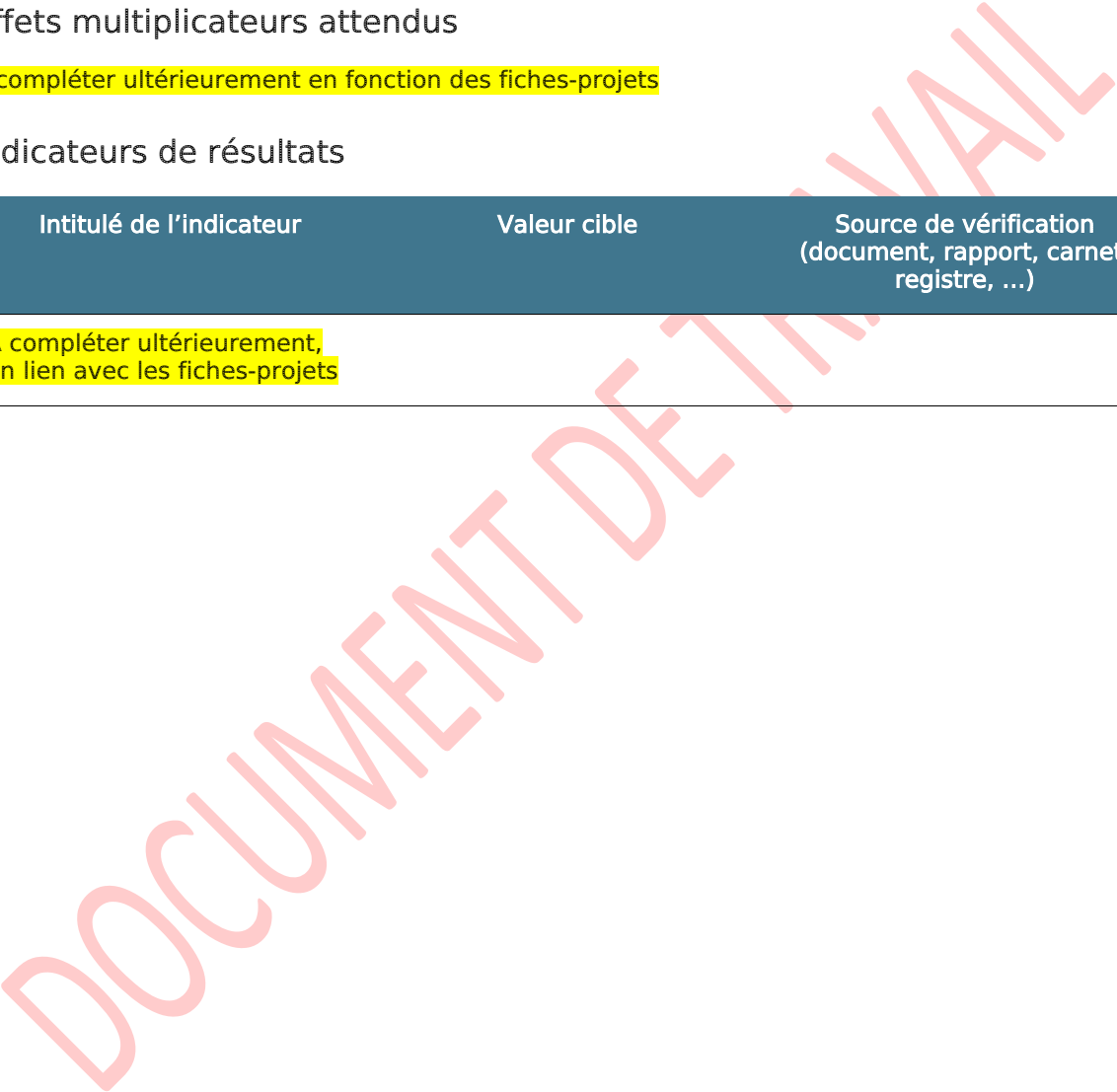
À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

### Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

### Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
À compléter ultérieurement, en lien avec les fiches-projets		



## 1-5 Offrir un cadre de travail adéquat au personnel communal

L'**administration communale** est située au cœur du village de Haneffe, rue Caquin 4. L'**école communale de Haneffe** (nouvelle implantation) et la **Maison de police** sont référencées à la même adresse, dans les bâtiments implantés de l'autre côté du parking. La police de Donceel fait actuellement partie de la zone de police dénommée zone de Hesbaye. Le **CPAS** se situe dans le bâtiment à côté de l'administration communale Rue Vieille Voie, 4. Un **bureau de poste** est également présent à cet endroit et des retraits d'argent sont également possibles durant les heures d'ouverture du bureau. Ce regroupement des services administratifs constitue le **pôle structurant** de la commune.

Le **service travaux** (dit « dépôt ») se situe **rue du Ruisseau** à Haneffe, dans un **bâtiment désuet et qui manque d'espace** et qui **appartient seulement partiellement à la commune**.

Si plusieurs bâtiments ont déjà fait l'objet de rénovation (l'administration communale, les écoles maternelles de Limont et de Jeneffe ainsi que le local colombophile de Jeneffe, la crèche et le centre sportif et culturel), la **priorité** est maintenant d'investir dans un **bâtiment décent pour le service travaux**.

Concernant le **personnel administratif**, l'équipe est relativement **restreinte** mais couvre pourtant tous les secteurs nécessaires à la bonne gestion communale. Certains agents doivent pour se faire « **porter plusieurs casquettes** ».

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui est de :

- Installer les ouvriers communaux dans un dépôt communal « décent »
- Renforcer l'équipe du personnel communal, notamment au niveau de la communication et du volet énergie

Il permet également de **répondre indirectement au besoin identifié** dans le diagnostic partagé qui est de :

- Enclencher la transition énergétique et impliquer activement le citoyen

### Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

Déclaration de politique communale (DPC)

Patrimoine communal :

- Amélioration et entretien de l'équipement communal

Plan stratégique transversal (PST)

15. Être une commune axée sur ses travaux  
15.1. Offrir aux citoyens les meilleures voiries
- Dépôt communal – déplacement – étude

Plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC)

Actions relatives aux économies d'énergie dans les entreprises, les bâtiments publics et privés et révision de l'éclairage public

### Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

## Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

## Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

## Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
À compléter ultérieurement, en lien avec les fiches-projets		

DOCUMENT DE TRAVAIL

## 2. PROTECTION ET DÉVELOPPEMENT DU MILIEU NATUREL

### OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

#### 2-1 Préserver et renforcer la biodiversité en mettant en valeur les éléments naturels et paysagers

À Donceel, les **espaces non bâtis représentent 95 % de la superficie totale** de la commune et sont **presqu'exclusivement dédiés à l'agriculture**. En effet, les **types de sols** sont de **très bonne qualité agronomique**.

Néanmoins, pour les doncellois, ces grandes plages agricoles sont **trop peu végétalisées**. En effet, ce paysage d'openfield entraîne une **biodiversité limitée**. D'ailleurs, la commune de Donceel n'accueille **aucun espace protégé** (Natura 2000 ou Loi de conservation de la nature) **ni site de grand intérêt biologique** (SGIB). Par contre, **plusieurs (sites d')arbres et (de) haies remarquables** sont recensés et **la commune organise une série d'actions en faveur de la biodiversité** : organisation de la journée de l'arbre, réponse à divers appels à projets, prime communale relative aux MAEC, ...

Malgré cette biodiversité limitée, qu'il **convient** pourtant **de développer**, les citoyens apprécient ces « grands espaces » et les « petits éléments naturels » qui agrémentent le cadre de vie au sein même des entités. Le paysage d'openfield offre d'ailleurs de **grandes vues ouvertes** sur le territoire et **plusieurs points de vue remarquables** sont recensés.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Développer et protéger le réseau écologique, notamment dans les entités villageoises
- Protéger la faune locale
- Mettre en valeur le patrimoine naturel

Il permet également de **répondre indirectement au besoin identifié** dans le diagnostic partagé qui est de :

- Protéger les citoyens ainsi que le territoire, et principalement les masses d'eau, des pesticides et nitrates notamment dans le but d'améliorer la qualité de l'air
- Maintenir le caractère rural
- Préserver les zones agricoles

### Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

Déclaration de politique communale (DPC)

Plan stratégique transversal (PST)

Travaux :

- Plantation d'arbres sur le territoire communal

Patrimoine communal :

- Labellisation « cimetière nature »

2. Être une commune « tout simplement » citoyenne

2.1. Être à l'écoute des besoins et des envies de ses citoyens

- Développer un PCDN – étude

GAL JSH

Cercle Nature

- 6. Être une commune bien plus que verte
- 6.1. Faire de la commune un endroit où il fait bon vivre
  - Garder un village fleuri, agréable, rural, propre avec des espaces verts aménagés pour les balades, le jeu et la détente
  - Compléter la transition de gestion différencier de nos cimetières et des espaces verts

- 11. Préserver et mettre en valeur notre patrimoine architectural
- 11.1. Faire de notre patrimoine notre fierté
  - Aménagements des cimetières de Haneffe, de Donceel, de Limont et de Jeneffe dans le cadre de verdurisation des espaces verts

Missions :

- La trame bleue au service de la trame verte et inversement
- La plantation de haies : comment et pourquoi ?
- Le pack Hesb'haie
- Les jardins naturels hesbignons

Les différentes actions du Cercle Nature de la commune de Donceel

## Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

## Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

## Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

## Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
--------------------------	--------------	---

À compléter ultérieurement,  
en lien avec les fiches-projets

## 2-2 Œuvrer pour une bonne gestion des eaux fluviales, pluviales et usées

La commune de Donceel accueille **plusieurs cours d'eau** : l'**Yerne** et le **Peschereeuw**, qui sont tous deux des **cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie** gérés par le service technique provincial, et **plusieurs cours d'eau non classés ou non-définis** qui se trouvent principalement au niveau de Jeneffe, en souterrain, et qui sont gérés par les riverains. **D'après les citoyens, les cours d'eau sont peu entretenus par les pouvoirs publics.** Par ailleurs, l'**Yerne**, qui traverse l'axe Haneffe-Donceel-Limont, est un **élément identitaire fort** ; il est **pourtant peu visible/mis en valeur** depuis le domaine public.

Des **aléas d'inondation** sont liés à ces cours d'eau et **plusieurs axes de ruissellement** sont également renseignés. La commune a **déjà mis en place toute une série d'ouvrages** destinés à les gérer au mieux et limiter les coulées de boue. Elle est d'ailleurs souvent citée comme exemplaire auprès des autres communes par rapport à sa **proactivité sur ces questions**. Les citoyens les trouvent par contre parfois peu entretenus.

Concernant les eaux souterraines, notons qu'un **captage destiné à la production d'eau publique** est recensé sur le territoire communal. Les masses d'eau souterraines sont toutefois recensées comme **vulnérables, notamment aux pesticides**. En effet, certaines pratiques agricoles (liées aux grandes cultures et à l'agriculture conventionnelle) peuvent présenter des risques pour l'environnement (pollution aux nitrates, aux pesticides, érosions diffuses et ruissellements importants) et pour la biodiversité.

Enfin, concernant l'égouttage, la majeure partie du territoire se trouve **en zone d'assainissement collectif** et la majorité des habitants sont raccordés au réseau. **Certains tronçons** sont toutefois **vétustes**.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Protéger les citoyens ainsi que le territoire, et principalement les masses d'eau, des pesticides et nitrates notamment dans le but d'améliorer la qualité de l'air
- Poursuivre la gestion contre les inondations et les coulées de boue, notamment grâce à l'entretien du réseau d'égouttage

Il permet également de **répondre indirectement au besoin identifié** dans le diagnostic partagé qui est de :

- Tendre davantage vers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de l'humain
- Maintenir le caractère rural

### Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

#### Déclaration de politique communale (DPC)

##### Travaux :

- La concrétisation des travaux de voirie – entretien, rénovation et égouttage (Stier 2<sup>ème</sup> phase Harduémont, Puits-Au-Moulin ...)

##### Lutte contre les inondations

- Poursuite du Plan Pluies en collaboration avec l'AIDE
- Curage et entretien des égouts
- Continuation de la lutte contre les coulées boueuses et maintien de la collaboration fructueuse avec les agriculteurs

Plan stratégique transversal (PST)

- 7. Être une commune « urbanistiquement » réfléchie
- 7.1. Construire les habitations de demain dans l'intérêt de chacun
  - Exiger le respect de la réglementation et imposer la gestion des eaux de pluie et de ruissellement

GAL JSH

- 15. Être une commune axée sur ses travaux
- 15.1. Offrir aux citoyens les meilleures voiries
  - Rénovation biennale de la voirie ainsi que de l'égouttage

Contrat de Rivière Meuse aval

- Missions :
- La trame bleue au service de la trame verte et inversement
  - Gestion des eaux pluviales
  - Que faire de mes eaux pluviales ?

Programme Wallon de Réduction des Pesticides (PWRP)

- Programmation 2023-2025
- Mesures prises pour limiter ou interdire l'utilisation de pesticides

## Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

## Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

## Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

## Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
--------------------------	--------------	---

À compléter ultérieurement, en lien avec les fiches-projets

### 3. MAINTIEN DU CARACTÈRE RURAL DE LA COMMUNE

#### OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

#### 3-1 Guider et encadrer l'urbanisation de la commune en tenant compte de la réalité de chaque quartier

En regard du **Plan de secteur**, 89,3 % du territoire est non-destiné à l'urbanisation, dont 88 % en zone agricole. Les **zones destinées à l'urbanisation** représentent quant à elles 10,7 % du territoire, dont **10,1 % en zone d'habitat à caractère rural**.

Les quatre entités de la commune ne disposent **plus de beaucoup de disponibilités foncières**. Par ailleurs, pour les doncellois, **l'étalement foncier est un frein aux relations humaines**. Si pour le moment la commune dispose d'un cadre de vie agréable et calme (« il fait bon vivre à Donceel »), **les habitants craignent une perte du caractère rural** du fait de l'arrivée de nouveaux habitants et de **l'urbanisation croissante des entités** par de nouvelles constructions.

En effet, la commune a connu une **augmentation de population très importante ces dernières décennies**. Cette augmentation de population s'explique principalement par le **solde migratoire**, c'est-à-dire l'arrivée de nouveaux habitants ; le **phénomène de périurbanisation** est clairement présent sur la commune.

Au niveau territorial, cela se traduit pour des **développements immobiliers sous forme de lotissements** depuis les années 70. Notons toutefois que ce nombre se stabilise depuis les années 2000 et que depuis 2009, le nombre de rénovations dépasse celui des nouvelles constructions.

Enfin, malgré l'**absence de vision stratégique** établie dans un Schéma de développement communal (SDC), la commune de Donceel bénéficie de plusieurs visions traduites dans le Schéma de développement de l'espace régional (SDER) (document en cours de révision), dans le Schéma provincial de développement territorial (SPDT) et dans le Schéma de développement territorial de Huy-Waremme (SDT) (document en cours de révision).

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Créer entre 373 et 415 nouveaux logements pour absorber l'augmentation démographique (petits logements mais aussi des logements familiaux)... en bonne intelligence avec le cadre rural existant
- Encadrer l'urbanisation des villages grâce à un outil stratégique (SDC)

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Créer une identité communale
- Maintenir le caractère rural
- Rénover et valoriser le bâti ancien, qu'il soit classé ou non
- Préserver les zones agricoles

## Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

Déclaration de politique communale (DPC)

Environnement, urbanisme et propreté :

- Poursuite d'un développement urbanistique maîtrisé afin de conserver le caractère rural et agricole de la commune

Plan stratégique transversal (PST)

7. Être une commune « urbanistiquement » réfléchie

7.1. Construire les habitations de demain dans l'intérêt de chacun

- Répondre à l'augmentation démographique par un aménagement raisonné en acceptant une certaine densification des espaces mais en gardant le caractère rural et agricole

Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)

Remise d'avis motivés portant sur des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire (ex : outils définis dans le CoDT ainsi que sur les permis dérogatoires ou qui touchent aux arbres et haies remarquables et les études des incidences sur l'environnement).

### Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

### Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

### Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

### Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
--------------------------	--------------	---

À compléter ultérieurement, en lien avec les fiches-projets

## 3-2 Mettre en valeur les éléments du (petit) patrimoine (im)matériel

La commune de Donceel compte **sept monuments classés**. Il y a également **65 biens repris à l'Inventaire du Patrimoine Régional<sup>1</sup>** dont **10 sont pastillés<sup>2</sup>**. Ils sont **dispatchés dans les différents villages**. En effet, le **territoire communal recèle de bâtiments intéressants** : fermes, châteaux mais aussi habitations, églises, rues, etc. Néanmoins, les **citoyens pointent le laxisme de certains particuliers pour l'entretien** de leur bien (ex : moulin de Donceel, chapelle des Templiers).

Plusieurs éléments du **petit patrimoine wallon** sont également intéressants : la dalle funéraire armoriée à Jeneffe, le poteau indicateur, la pompe à bras en fonte, la croix d'occis à Limont, ... Notons que le coq de l'église de Donceel a récemment été redoré par un artisan, grâce à un financement de l'AWAP. La **commune de Donceel veille également à maintenir des « marqueurs » historiques** ; ainsi, lors de la réfection de ses voiries, les rigoles en pavés sont préservées. **Les bâtiments anciens participent également au cachet historique** des villages et il est important de noter que depuis 2009, le nombre de rénovations dépasse celui des nouvelles constructions.

Le **patrimoine naturel fait également partie de ces éléments à mettre en valeur**. En effet, plusieurs **arbres/haies** sont repris comme **remarquables**. Dans un contexte d'urbanisation croissante, la volonté est bien de protéger et valoriser le cadre de vie paysager.

Enfin, les éléments patrimoniaux ne sont **pas uniquement des éléments « matériels »**, que l'on peut toucher ; ainsi, **les vues** recensées par ADESA ainsi que **l'histoire locale** racontée par les aînés sont également des éléments de patrimoine intéressants à mettre en avant / transmettre. **Ensemble, ils participent à l'identité du territoire communal**.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Mettre en valeur les éléments patrimoniaux
- Mettre en valeur le patrimoine naturel
- Rénover et valoriser le bâti ancien, qu'il soit classé ou non
- Faire perdurer le vécu des personnes âgées comme vecteur d'identité et d'histoire de la commune

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Maintenir le caractère rural
- Créer une identité communale
- Développer les réseaux modes doux de loisirs, en lien notamment avec les anciens tracés des chemins et sentiers vicinaux
- Développer et protéger le réseau écologique, notamment dans les entités villageoises

### Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

#### Déclaration de politique communale (DPC)

Comité patriotique :

- Réflexions autour des commémorations afin de continuer à y intéresser les habitants et surtout les plus jeunes

<sup>1</sup> Cet inventaire a pour objectifs la connaissance, la protection et la gestion des biens inscrits, ainsi que la sensibilisation du public. Il n'a pas de valeur réglementaire.

<sup>2</sup> L'attribution d'une pastille à un bien inscrit lui reconnaît, lors de cette attribution, une qualité patrimoniale dont la pérennisation est souhaitée.

Plan stratégique transversal (PST)

9. Être une commune visible et visitée  
9.1. Favoriser le tourisme sous toutes ses formes et développer l'économie qui en découle

- Soutien à la rénovation du moulin de Donceel
- Soutien à la rénovation de la chapelle des Templiers

11. Préserver et mettre en valeur notre patrimoine architectural

11.1. Faire de notre patrimoine notre fierté

- Aménagements des cimetières de Haneffe, de Donceel, de Limont et de Jeneffe dans le cadre de verdurisation des espaces verts

GAL JSH

Missions :

- Diagnostic en marchant

Code du Patrimoine wallon (Copat)

Le code du Patrimoine wallon (CoPat) qui propose notamment comme objectifs d' :

- Améliorer la protection et la valorisation du patrimoine en tenant compte des intérêts des propriétaires publics et privés et des impératifs de développement économique,
- Impliquer le niveau communal dans la protection du patrimoine, notamment en permettant aux CCATM de proposer le classement d'un bien et en encourageant les communes à réaliser leur inventaire communal.

## Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

## Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

## Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

## Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
À compléter ultérieurement, en lien avec les fiches-projets		

## 4. DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE ALTERNATIVE AUX ÉNERGIES FOSSILES, TANT DU POINT DE VUE DE LA MOBILITÉ QUE DE L'ÉNERGIE

### OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

#### 4-1 Développer et gérer un réseau de mobilité active cohérent et sécurisé, qui connecte les villages et les points d'intérêts

Concernant le **réseau utilitaire pour les piétons**, il est à noter que le **réseau de trottoirs est relativement bien développé pour une commune rurale**. En effet, **la plupart des rues disposent à tout le moins d'un trottoir d'un côté** de la route. Seules quelques rues, plus étroites, ne disposent pas de trottoirs (ou de trottoirs continus). C'est le cas notamment de la rue de la Roue, à Jeneffe, ou encore de la rue Oscar Renson, à Donceel. Le **stationnement est relativement bien organisé** par du marquage en voirie même si certains trottoirs restent confrontés au stationnement sauvage. Notons également que **peu de passages pour piétons** sont recensés, notamment aux grands carrefours ou à proximité des fonctions plus structurantes (ex : le centre sportif). Les **voiries régionales** disposent presque toujours **d'accotement au niveau des traversées des villages** mais ceux-ci sont tout autant utilisés par le **stationnement** entraînant de facto un problème de sécurité pour le piéton.

Concernant le **réseau de « loisirs » pour les piétons**, quatre **promenades balisées** sont présentes sur le territoire communal. Ces promenades empruntent les voiries communales, les chemins de remembrement ainsi que certains tronçons de chemins et sentiers uniquement dédiés aux promeneurs. C'est le cas notamment du sentier didactique de la Dicque. Au nord de la commune, la véloroute de la Bière reliant Liège à Hannut (RAVeL) passe sur une partie du territoire de Donceel.

Concernant les **cyclistes**, la commune de Donceel a manifesté la volonté de remettre une demande de subside régional dans le cadre du Plan d'Investissement Wallonie Cyclable (PIWACY). Néanmoins, la nature des délais et le départ du conseiller en mobilité de la commune, entre autres, n'ont pas permis à l'équipe en place de compléter un dossier à temps. Cette première tentative n'en a pas moins induit une dynamique, dont témoigne la **création d'une Commission Mobilité** ainsi que la réalisation d'un **audit cyclable** par ProVélo et Tridée. Parmi les pistes d'actions proposées, il y a notamment l'aménagement d'infrastructures cyclables puisqu'il n'existe actuellement aucun aménagement ni aucun itinéraires sécurisés vers les fonctions structurantes, dont les écoles.

Pour le futur, la commune de Donceel **aimerait se doter d'un plan de réseau cyclable bien pensé** et raccordé aux réseaux des communes voisines. Pour ce faire, le **« réseau utilitaire » identifié par le GAL jesuishesbignon**, en partenariat avec les commissions mobilité de plusieurs communes et des bénévoles du Gracq, **est intéressant** puisque cette carte ébauche un réseau intercommunal à partir des points d'intérêts et des meilleurs axes identifiés pour relier ceux-ci. La carte géolocalise également les points noirs recensés sur ce réseau, ce qui permet potentiellement de prioriser les aménagements à réaliser.

Notons que **la mobilité douce est particulièrement importante pour les jeunes** puisque c'est leur mode de déplacements privilégié pour les activités extra-scolaires intra-communales. Ce qui leur permet une certaine **autonomie**. Pour celles en-dehors de la commune, ils doivent par contre souvent disposer d'une voiture.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Développer les réseaux modes doux utilitaires, en connectant les points d'intérêts (écoles, administration, gares, activités extra-scolaires ...) et en adaptant / sécurisant les voiries existantes
- Développer les réseaux modes doux de loisirs, en lien notamment avec les anciens tracés des chemins et sentiers vicinaux
- Offrir des alternatives crédibles à la voiture individuelle et les promouvoir

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Calmer la mobilité voitures, notamment en termes de vitesse, et en bonne intelligence avec le charroi agricole
- Encourager l'intermodalité
- Maintenir le caractère rural
- Créer une identité communale
- Offrir aux habitants des alternatives au pétrole
- Soutenir le citoyen dans ses démarches de sobriété énergétique

## Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

Déclaration de politique communale (DPC)

Plan stratégique transversal (PST)

GAL JSH

Commission mobilité

Travaux :

- Réalisation de trottoirs

9. Être une commune visible et visitée

9.1. Favoriser le tourisme sous toutes ses formes et développer l'économie qui en découle

- Entretien des balades existantes
- Création d'une balade « au fil de l'Yerne »
- Développement des points nœuds

13. Être une commune résolument sportive

13.1. Offrir à nos sportifs les moyens et les infrastructures nécessaires à la pratique du plus grand nombre de sports

- Sécurisation des abords, développement de l'accès PMR au centre sportif et réflexion sur la problématique du parking au centre sportif

14. Faire en sorte que Donceel reste la commune où il fait bon vivre

14.1. Renforcer le sentiment de sécurité de nos citoyens

- Implication citoyenne pour la sécurisation des voiries – Commission mobilité

15. Être une commune axée sur ses travaux

15.1. Offrir aux citoyens les meilleures voiries

- Rénovation biennale des trottoirs

Missions :

- Réseau points nœuds
- Je pédale pour ma forme
- L'atelier mobile
- Challenge vélo

Actions :

- Recensement des points noirs de la commune

Vision FAST de la  
Région wallonne

- Réflexion quant aux aménagements cyclables et piétons dans le cadre de la programmation PIC 2022-2024

Vision wallonne pour l'utilisation plus massive du vélo et le développement de la marche

### Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

### Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

### Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

### Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
À compléter ultérieurement, en lien avec les fiches-projets		

## 4-2 Canaliser la place des véhicules motorisés, en mouvement et à l'arrêt, sans entraver la circulation agricole, la mobilité douce, les véhicules prioritaires, les autres travailleurs et les PMR

Grâce aux routes nationales, il est aisé de se déplacer en voiture vers Waremme comme vers Liège, ou encore de relier les grands axes que sont les autoroutes E40 et E42. Ceci peut expliquer le **succès de la voiture individuelle**, et ce d'autant plus qu'il n'y a pas de gare et que la politique communale en faveur des modes doux en est encore à ses débuts. D'ailleurs, en 10 ans, le parc automobile de l'entité a cru de 18 % pour atteindre le chiffre de 2.557 véhicules, dont 1.823 (71,3 %) voitures privées pour 2.544 habitants de 18 ans et plus. Ceci revient à un ratio de 0,99 véhicule par doncellois de 18+. La **voiture** reste donc clairement le **moyen de déplacement principal**.

D'après les citoyens, le réseau routier communal est jugé en bon état. Néanmoins, les **automobilistes roulent vite, tant au sein des villages qu'en-dehors** et les **ralentisseurs** de type « bacs à fleurs » sont **inefficaces**. Les aménagements de réduction de vitesses sont **peu adaptés au charroi agricole** et ne sont **pas toujours respectés en termes de priorité**. Les doncellois ont également indiqué que beaucoup d'automobilistes utilisent les chemins de remembrement et que certains carrefours sont dangereux, notamment parce que les priorités de droite ne sont pas respectées. Enfin, le **stationnement est relativement bien organisé** par du marquage en voirie même si certains trottoirs restent confronter au stationnement sauvage et empêche les piétons/PMR de circuler de manière fluide.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement au besoin identifié** dans le diagnostic partagé qui est de :

- Calmer la mobilité voitures, notamment en termes de vitesse, et en bonne intelligence avec le charroi agricole

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Développer les réseaux modes doux utilitaires, en connectant les points d'intérêts (écoles, administration, gares, activités extra-scolaires ...) et en adaptant / sécurisant les voiries existantes
- Offrir des alternatives crédibles à la voiture individuelle et les promouvoir
- Maintenir le caractère rural
- Offrir aux habitants des alternatives au pétrole
- Soutenir le citoyen dans ses démarches de sobriété énergétique

### Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

Déclaration de politique communale (DPC)

Petite enfance :

- Aménagement parking Ruche Fleurie (crèche)

Sécurité et mobilité :

- Renforcement des moyens de lutte contre la vitesse excessive (radars préventifs et répressifs)
- Poursuite des aménagements routiers (marquage au sol, catadioptres, ...)

Plan stratégique transversal (PST)

8. Être une commune attentive aux besoins des petits et des adolescents  
8.1. Rendre plus belle la vie des jeunes

- Création d'un parking à la Ruche Fleurie (crèche)

### 13. Être une commune résolument sportive

13.1. Offrir à nos sportifs les moyens et les infrastructures nécessaires à la pratique du plus grand nombre de sports

- Sécurisation des abords, développement de l'accès PMR au centre sportif et réflexion sur la problématique du parking au centre sportif

### 14. Faire en sorte que Donceel reste la commune où il fait bon vivre

14.1. Renforcer le sentiment de sécurité de nos citoyens

- Implication citoyenne pour la sécurisation des voiries – Commission mobilité
- Réflexion sur la sécurité des routes régionales (création de zones à 50)
- Création de zones 30 en-dehors des zones scolaires

## Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

## Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

## Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

## Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
À compléter ultérieurement, en lien avec les fiches-projets		

## 4-3 Développer et partager la production d'énergies renouvelables

La commune de Donceel est **pro-active en termes de transition énergétique** puisqu'elle a déjà **rénové plusieurs de ses bâtiments** : l'administration communale, les écoles maternelles de Limont et de Jeneffe ainsi que le local colombophile de Jeneffe. La nouvelle école de Haneffe respecte quant à elle les critères Q-Zen. L'éclairage public a quant à lui été remplacé par du LED et des subsides UREBA ont permis de rénover la crèche (en 2009) et le centre sportif et culturel (en 2017). Les citoyens soulignent d'ailleurs les investissements communaux déjà réalisés en matière d'énergie.

La commune fait également partie du **projet « 31 communes au soleil »** de l'arrondissement de Huy-Waremme et alloue des **primes communales pour les énergies renouvelables**. En 2012, elle a décidé d'adhérer à la campagne POLLEC et a renouvelé son adhésion à la Convention des Maires en 2020. Enfin, la commune de Donceel dispose d'un PAEDC mais n'a pas de conseiller en énergie.

Au niveau des **consommations énergétiques**, elles sont **principalement dues au logement / transport** et la **principale source d'énergie** utilisée est le **pétrole**. La commune dispose pourtant d'un **potentiel important de production d'énergie renouvelable**. En effet, étant donné la forte exposition du plateau Hesbignon au vent, le **potentiel de production d'énergie éolienne** est avéré. Un projet éolien devait d'ailleurs voir le jour en partenariat avec RESA ainsi que les communes de Verlaine et Faimés (2009). Ce projet envisageait d'édifier 10 éoliennes, dont 7 pour RESA, une pour la commune de Donceel, une pour la commune de Faimés et une pour la commune de Verlaine. Ce projet, qui était pourtant au stade de dépôt de permis, est aujourd'hui en stand-by car il apparaît que l'ensemble du territoire communal se trouve dans une zone d'influence militaire. Par ailleurs, au vu de la présence importante de grandes cultures, ainsi que de la proximité d'un parc à conteneurs spécialement dédié aux déchets verts, une nouvelle piste de source d'énergie pourrait être envisagée : la **biométhanisation** (production de méthane par dégradation de matières organiques en l'absence d'oxygène). Une étude d'implantation a d'ailleurs déjà été commanditée en 2015. Celle-ci fait déjà un 1<sup>er</sup> état de rentabilité d'une telle implantation, des critères pour sa localisation ainsi que des agriculteurs susceptibles d'être intéressés.

Enfin, **certains privés** deviennent des **producteurs à part entière d'énergie renouvelable** et rentabilise leurs superficies de toit. Ainsi, à Donceel, un agriculteur a placé 831 panneaux photovoltaïques sur les toits de son exploitation maraîchère, soit une production électrique de 190 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 38 ménages moyens. Si cette production est réinjectée sur le réseau, elle **ne permet pas actuellement de profiter** directement aux voisins, en « **circuit-court** », afin de permettre le partage d'énergie. Les citoyens ont également indiqué que le **réseau actuel ne permet pas toujours de supporter la production électrique** produite par les panneaux photovoltaïques.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement au besoin identifié** dans le diagnostic partagé qui est de :

- Enclencher la transition énergétique et impliquer activement le citoyen
- Augmenter la part de production d'énergie renouvelable en développant notamment un projet éolien citoyen
- Offrir aux habitants des alternatives au pétrole
- Soutenir le citoyen dans ses démarches de sobriété énergétique

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Développer les réseaux modes doux utilitaires, en connectant les points d'intérêts (écoles, administration, gares, activités extra-scolaires ...) et en adaptant / sécurisant les voiries existantes
- Offrir des alternatives crédibles à la voiture individuelle et les promouvoir
- Maintenir le caractère rural
- Motiver les citoyens à s'investir dans la vie communale et dans leur village

## Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

Déclaration de politique communale (DPC)	Environnement, urbanisme et propreté : <ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuite de notre politique visant à réduire notre consommation énergétique</li><li>• Maintien des primes communales concernant les énergies renouvelables</li><li>• Poursuite du remplacement de l'éclairage public énergivore par le système LED</li></ul>
Plan stratégique transversal (PST)	7. Être une commune « urbanistiquement » réfléchie 7.1. Construire les habitations de demain dans l'intérêt de chacun <ul style="list-style-type: none"><li>• Intégrer des investissements en faveur d'énergie renouvelable</li></ul> 16. Être une commune éner(eth)iquement réfléchie 16.1. Rénovation des bâtiments publics <ul style="list-style-type: none"><li>• Faire de nos bâtiments publics des bâtiments exemplaires – étude</li><li>• Réfection de l'éclairage public</li><li>• Concrétisation de projet éolien citoyen</li><li>• Maintien des primes communales à l'utilisation des énergies renouvelables</li><li>• Viser le 0% émission carbone en 2030</li><li>• Remplacement des luminaires des bâtiments scolaires</li></ul>
Convention des Maires	Viser une réduction des gaz à effet de serre de 40% d'ici 2033
Plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC)	Deux types d'actions : <ul style="list-style-type: none"><li>• Economies d'énergie dans les entreprises, les bâtiments publics et privés et, révision de l'éclairage public</li><li>• Développement des énergies renouvelables à partir du potentiel des ressources naturelles locales, dont la biométhanisation agricole</li></ul>
Plan Air Climat Énergie (PACE) – Région wallonne	Objectifs : <ul style="list-style-type: none"><li>• au moins 32% d'énergie de sources renouvelables dans la consommation finale brute</li><li>• au moins 32.5% de diminution de la consommation primaire d'énergie (grâce à une augmentation de l'efficacité énergétique) par rapport au scénario PRIMES 2007</li><li>• au moins 40% de diminution des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990</li></ul>
Plan d'Action pour l'Efficacité Énergétique (PAEE) – Région wallonne	Encadrement de l'octroi de primes régionales accordées à tous les secteurs pour l'isolation, les pompes à chaleur, le vitrage, le remplacement de chaudières, ...

### Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

### Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

### Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

## Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
À compléter ultérieurement, en lien avec les fiches-projets		

DOCUMENT DE TRAVAIL

## 5. VALORISATION DES ACTEURS LOCAUX

### OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

#### 5-1 Encourager la solidarité entre les citoyens, en s'appuyant notamment sur la richesse associative

La commune de Donceel est une **commune où « il fait bon vivre »**. Néanmoins, les habitants craignent une perte du caractère rural du fait de l'arrivée de nouveaux habitants et de l'urbanisation croissante des entités. En effet, et pour rappel, Donceel compte 3.120 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et a connu une **augmentation de population très importante** ces dernières décennies. Cette augmentation de population s'explique principalement par le solde migratoire, c'est-à-dire l'arrivée de nouveaux habitants ; le phénomène de **périurbanisation** est clairement présent sur la commune.

D'après les citoyens, malgré l'organisation de « l'accueil des nouveaux habitants », les **nouveaux arrivés** n'ont **pas toujours facile/l'envie de s'intégrer** dans la vie locale car même si le nombre d'activités organisées est important, il y a trop peu de communication sur ce qui existe. Certains habitants parlent même de « **village dortoir** ». Les nouveaux habitants indiquent également que **les anciens ne sont pas toujours accueillants** vis-à-vis de cette nouvelle population qui s'installe.

Le **tissu associatif** est pourtant **bien développé** et apporte **dynamisme et convivialité**. Il est également **soutenu par les pouvoirs publics** qui met à disposition des locaux ainsi que du matériel et des moyens humains. Toutefois, les associations regrettent de ne pas y avoir accès de manière « équitables » ou en suffisance. Les associations font également remarquer qu'il y a **peu de synergies**, qu'elles se connaissent peu. De ce fait, malgré un agenda commun facilement accessible sur le site internet de la commune, il y a souvent des chevauchements d'activités ce qui fait que les citoyens doivent dès lors renoncer à certaines activités au profit d'autres.

Toutefois, encore une fois, malgré ce dynamisme, **les habitants notent un essoufflement : les nouveaux habitants et les jeunes s'investissent peu et les anciens démissionnent**. Le **bénévolat ne fonctionne plus** et les **citoyens se désinvestissent peu à peu**. Il faut pouvoir enrayer ce phénomène !

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Motiver les citoyens à s'investir dans la vie communale et dans leur village
- Développer la solidarité entre citoyens et les services d'aides aux personnes

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Créer une véritable identité communale
- Maintenir le caractère rural
- Faire perdurer le vécu des personnes âgées comme vecteur d'identité et d'histoire de la commune

Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

Déclaration de  
politique  
communale (DPC)

Culture et vie associative

## Plan stratégique transversal (PST)

- Création d'un échevinat de la culture et de la vie associative permettant d'encore mieux soutenir et valoriser toutes les activités locales
- Soutien aux différentes initiatives locales et aux artistes locaux

Citoyenneté et vivre-ensemble :

- Participation aux actions du GAL « bien vieillir en Hesbaye »
- Soutien à des activités intergénérationnelles

CPAS :

- Soutien aux personnes à domicile avec quelques menus services (petite réparation ou bricolage) sans porter atteinte au travail des indépendants

2. Être une commune « tout simplement » citoyenne

2.1. Être à l'écoute des besoins et des envies de ses citoyens

- Mise en place d'un SEL (service d'échange local)
- Mise en place d'un Repair Café

10. Être une commune où la culture est destinée et offerte à chacun

10.1. Faire venir la culture en milieu rural

- Soutien financier et logistique aux associations communales et extra communales

13. Être une commune résolument sportive

13.1. Offrir à nos sportifs les moyens et les infrastructures nécessaires à la pratique du plus grand nombre de sports

- Collaborer activement avec les associations sportives et l'asbl « Les templiers »

## Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

## Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

## Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

## Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
--------------------------	--------------	---

À compléter ultérieurement, en lien avec les fiches-projets

## 5-2 Œuvrer en faveur de la pérennisation des exploitations agricoles locales comme entreprises économiques du territoire

L'agriculture a toujours été un secteur important sur le territoire communal ; en effet, 88,1 % du territoire est réservé à l'agriculture en 2022. C'est un **héritage à préserver** mais qui est pourtant **torpillé** : en effet, le **nombre d'exploitations ne cessent de baisser, tout comme la superficie agricole utile (SAU)**. Il y a d'ailleurs peu d'agriculteurs ayant moins de 35 ans. Ce chiffre traduit un **désintérêt** des plus en plus marqué **des jeunes**, sans doute lié aux difficultés entraînées par la profession. Cette tendance est d'ailleurs observée dans toute la Wallonie. D'après les habitants, le **prix des terrains agricoles** est un **frein majeur** à la pérennité des exploitations agricoles. Certains indiquent également que les terres sont exploitées et convoitées par des « **investisseurs étrangers** » (**situés en-dehors de la commune**).

Concernant le secteur en tant que tel, il est à noter que l'agriculture concerne essentiellement la gestion de terres arables. Il n'y a pas d'offre en maraichage ; par contre, plusieurs exploitations agricoles vendent leurs produits directement aux particuliers. Notons également que **seulement 3 ha de la SAU, soit 0,2 %, concerne la production végétale biologique**. Cela démontre le **caractère intensif et conventionnel** de l'agriculture doncelloise (et ce à l'instar de la Wallonie et plus globalement des pays industrialisés).

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Préserver les zones agricoles
- Veiller à garantir l'accès à la terre pour les candidats agriculteurs
- Renforcer la cohésion du secteur économique

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Encourager à l'agriculture raisonnable et raisonnée
- Tendre davantage vers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de l'humain
- Maintenir le caractère rural
- Calmer la mobilité voitures, notamment en termes de vitesse, et en bonne intelligence avec le charroi agricole
- Promouvoir les artisans locaux, commerces et entrepreneurs locaux

### Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

#### GAL JSH

#### Missions :

- Céréales planifiables
- Orge brassicole
- Blé dur
- Pain et bière de Hesbaye
- GAL'OPain
- Sensibilisation à l'agriculture durable

### Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

## Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

## Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

## Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
À compléter ultérieurement, en lien avec les fiches-projets		

### 5-3 Orienter le consommateur vers les circuits courts et commerces/établissements de proximité

La commune de Donceel accueille **quelques commerces et établissements horeca**. Il y a en effet une **supérette**, une **pharmacie** et une **boucherie** concentrés au niveau de Haneffe et Donceel. Les **autres commerces** concernent l'équipement de la maison (décoration), les électroménagers, les jeux, etc. Les habitants regrettent néanmoins l'absence d'une boulangerie. Par ailleurs, **plusieurs exploitations agricoles vendent leurs produits directement aux particuliers** et un **marché des produits locaux** est organisé par l'ADL tous les deux mois d'avril à septembre sur la place communale de Haneffe. Les **établissements horeca** sont surtout recensés à Limont et à Haneffe.

Si **certains doncellois jugent l'offre suffisante**, notamment en regard de la proximité d'autres zones commerciales (Crisnée, Faimés, Waremme ou encore Saint-Georges-sur-Meuse), **d'autres la juge insuffisante** et indiquent que les petits commerces ne sont pas viables à cause de la faible zone de chalandise et de leur inaccessibilité en termes d'horaires ou de prix (et ce d'autant plus à l'heure de l'e-commerce où de plus en plus d'achats se font sur internet).

Les citoyens ajoutent que malgré le fait que tous ces établissements sont **repris sur le site internet de la commune** ainsi que dans **l'annuaire édité par l'ADL** de Berloz-Donceel-Faimés-Geer, il subsiste un **manque de visibilité** de tous ces commerces/établissements locaux.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Promouvoir les artisans locaux, commerces et entrepreneurs locaux
- Renforcer la cohésion du secteur économique

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Maintenir le caractère rural
- Créer une identité communale
- Développer le volet « communication » de la commune afin qu'elle soit plus efficace et qu'elle mette davantage en valeur ses ressources (associations, activités, événements, services, primes, etc)
- Développer les réseaux modes doux utilitaires, en connectant les points d'intérêts (écoles, administration, gares, activités extra-scolaires ...) et en adaptant / sécurisant les voiries existantes
- Enclencher la transition énergétique et impliquer activement le citoyen
- Soutenir le citoyen dans ses démarches de sobriété énergétique
- Diminuer la production de déchets
- Motiver les citoyens à s'investir dans la vie communale et dans leur village

#### Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

Déclaration de politique communale (DPC)

Tourisme et activités économiques

- Continuer à valoriser notre entité en collaboration avec les multiples acteurs publics et privés du secteur

Plan stratégique transversal (PST)

9. Être une commune visible et visitée

9.1. Favoriser le tourisme sous toutes ses formes et développer l'économie qui en découle

- Création d'un marché artisanal mensuel

GAL JSH

- Installation d'une signalisation touristique de qualité pour les commerçants locaux

Missions :

- MonBonCoin
- Répertoire des producteurs locaux

### Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

### Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

### Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

### Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
--------------------------	--------------	---

À compléter ultérieurement,  
en lien avec les fiches-projets

## 5-4 Faciliter la cohabitation entre tous les agriculteurs et non-agriculteurs

Comme indiqué précédemment, **l'agriculture a toujours été un secteur important** sur le territoire communal ; en effet, 88,1 % du territoire est réservé à l'agriculture en 2022. Néanmoins, la **cohabitation entre habitants et agriculteurs n'est pas toujours aisée** ; les agriculteurs pointent surtout une incompréhension des citoyens envers leur métier. En effet, bon nombre d'agriculteurs souffrent de l'image véhiculée sur leur métier et des conflits récurrents au sujet de diverses nuisances (par exemple : cris des animaux, odeurs, poussière, pulvérisations, circulation routière, coulées de boue, etc...). À contrario, les (nouveaux) habitants ont sans doute une méconnaissance du métier et une image tronquée de « l'activité agricole bucolique ».

L'objectif est le **respect mutuel** des agriculteurs et des citoyens de manière à **favoriser le vivre ensemble**.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement au besoin identifié** dans le diagnostic partagé qui est de :

- Faciliter le dialogue entre les agriculteurs et non-agriculteurs

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Créer une identité communale
- Promouvoir les artisans locaux, commerces et entrepreneurs locaux
- Renforcer la cohésion du secteur économique
- Encourager à l'agriculture raisonnable et raisonnée
- Développer le volet « communication » de la commune afin qu'elle soit plus efficace et qu'elle mette davantage en valeur ses ressources (associations, activités, événements, services, primes, etc)

### Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

Déclaration de politique communale (DPC)

Plan stratégique transversal (PST)

GAL JSH

Citoyenneté et vivre-ensemble :

- Création d'une charte de la ruralité afin de favoriser le vivre-ensemble
2. Être une commune « tout simplement » citoyenne
- 2.1. Être à l'écoute des besoins et des envies de ses citoyens
- Mise en place d'une charte de la ruralité relative au vivre-ensemble

Missions :

- Agriclub

### Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

### Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

## Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

## Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
À compléter ultérieurement, en lien avec les fiches-projets		

DOCUMENT DE TRAVAIL

## 6. AMÉLIORATION DE LA COMMUNICATION ENTRE ET AVEC LE CITOYEN ET LES ASSOCIATIONS

### OBJECTIF OPÉRATIONNEL :

#### 6-1 Transmettre le bon message, à la bonne personne et au bon moment pour que chacun prenne part à la vie locale

La commune de Donceel dispose d'une **multitude de canaux de communication** : le site internet de la commune, la page facebook, les valves communales, plusieurs bâches, le bulletin communal ainsi qu'un toute-boîte distribué par des bénévoles lorsque nécessaire. La diversité des supports permet de **toucher tous les profils** ; en effet, les personnes âgées ne sont pas toujours à l'aise avec le format numérique. La commune s'est d'ailleurs vue attribuer le **label « Commune à bras ouverts »** par le Gouvernement wallon en reconnaissance de son action en faveur de la gestion participative, de la qualité de l'accueil du public et de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication comme vecteur de proximité.

Néanmoins, les citoyens jugent la **communication inefficace ou trop tardive** et tant les événements (dont les événements culturels) que les associations manquent de visibilité. Ils indiquent également que les projets communaux manquent de transparence.

Cet objectif permet dès lors de **répondre directement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Développer le volet « communication » de la commune afin qu'elle soit plus efficace et qu'elle mette davantage en valeur ses ressources (associations, activités, événements, services, primes, etc)
- Garder le lien avec les citoyens, en-dehors du format numérique
- Renforcer l'équipe du personnel communal, notamment au niveau de la communication et du volet énergie

Il permet également de **répondre indirectement aux besoins identifiés** dans le diagnostic partagé qui sont de :

- Créer une identité communale
- Renforcer les synergies entre les associations
- Motiver les citoyens à s'investir dans la vie communale et dans leur village
- Développer la solidarité entre citoyens et les services d'aides aux personnes
- Promouvoir les artisans locaux, commerces et entrepreneurs locaux

### Liens avec d'autres outils/programmes communaux ou régionaux

#### Plan stratégique transversal (PST)

2. Être une commune « tout simplement » citoyenne
  - 2.1. Être à l'écoute des besoins et des envies de ses citoyens
    - Mise en place de réunions citoyennes sur les projets communaux et organisation de consultation populaire annuelle

9. Être une commune « tout simplement » citoyenne

9.1. Être à l'écoute des besoins et des envies de ses citoyens

- Création d'un calendrier coordonné reprenant toutes les activités culturelles annuelles qu'elles soient organisées par la commune ou par les associations villageoises
- Promotion des opérations « grand public » telles « La Journée de l'Arbre », « la Journée de l'Artisan », le marché local, la « Journée des Entreprises », etc.

### Projets directement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

### Projets indirectement associés

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

### Effets multiplicateurs attendus

À compléter ultérieurement en fonction des fiches-projets

### Indicateurs de résultats

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
À compléter ultérieurement, en lien avec les fiches-projets		

DOCUMENT DE TRAVAIL

# TABLEAU SYNTHÉTIQUE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

ENJEU	OBJECTIF OPÉRATIONNEL	ENJEU TRANSVERSAL	OBJECTIF TRANSVERSAL
<b>Maintien de la convivialité au sein de la commune en améliorant et promouvant les services, activités, équipements et logements dédiés aux citoyens</b>	Proposer des lieux pour accueillir et développer l'offre culturelle	<b>Amélioration de la communication entre et avec le citoyen et les associations</b>	Transmettre le bon message, à la bonne personne et au bon moment pour que chacun prenne part à la vie locale
	Favoriser les moments de rencontres qualitatifs grâce aux espaces intérieurs et extérieurs		
	Offrir des services adaptés pour répondre aux besoins des différentes tranches d'âge de la population		
	Proposer des logements accessibles/adaptés aux jeunes/seniors/PMR pour les ancrer sur le territoire		
	Offrir un cadre de travail adéquat au personnel communal		
<b>Protection et développement du milieu naturel</b>	Préserver et renforcer la biodiversité en mettant en valeur les éléments naturels et paysagers		
	Œuvrer pour une bonne gestion des eaux fluviales, pluviales et usées		
<b>Maintien du caractère rural de la commune</b>	Guider et encadrer l'urbanisation de la commune en tenant compte de la réalité de chaque quartier		
	Mettre en valeur les éléments du (petit) patrimoine (im)matériel		
<b>Développement d'une offre alternative aux énergies fossiles, tant du point de vue de la mobilité que de l'énergie</b>	Développer et gérer un réseau de mobilité active cohérent et sécurisé, qui connecte les villages et les points d'intérêts		
	Canaliser la place des véhicules motorisés, en mouvement et à l'arrêt, sans entraver la circulation agricole, la mobilité douce, les véhicules prioritaires, les autres travailleurs et les PMR		
	Développer et partager la production d'énergies renouvelables		
<b>Valorisation des acteurs locaux</b>	Encourager la solidarité entre les citoyens, en s'appuyant notamment sur la richesse associative		
	Œuvrer en faveur de la pérennisation des exploitations agricoles locales comme entreprises économiques du territoire		
	Orienter le consommateur vers les circuits courts et commerces/établissements de proximité		
	Faciliter la cohabitation entre tous les agriculteurs et non-agriculteurs		

Figure 2 – Tableau synthétique des enjeux et objectifs  
Source : SEN5, mars 2024

**À compléter ultérieurement avec les projets**

Figure 3 – Lien entre les enjeux/objectifs et la liste des projets

Source : SEN5, juillet 2024

DOCUMENT DE TRAVAIL

DOCUMENT DE TRAVAIL

ÉVALUATION DU RESPECT DES  
PRINCIPES DIRECTEURS DU  
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément à l'article 11 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 12 juin 2014 portant exécution du décret du 11 avril 2014 relatif au développement rural et abrogeant l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1991 portant exécution du décret du 6 juin 1991 relatif au développement rural, l'objectif de ce point est « *de démontrer comment les éléments du PCDR s'inscrivent dans la démarche durable définie à l'article 2§2 du décret* ».

Cet article 2§2 indique que « *Dans le cadre de son opération de développement rural, la commune s'inscrit dans le développement durable tel que défini par le décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable. Dès lors, la commune respecte les principes directeurs du développement durable, à savoir l'efficacité<sup>3</sup>, la résilience<sup>4</sup> et la suffisance<sup>5</sup> et intègre dans sa démarche les éléments prioritaires suivants, à savoir:*

*1° le souci de préserver les intérêts des générations futures;*

*2° l'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité;*

*3° la participation la plus large des acteurs;*

*4° la mise en cohérence des politiques sectorielles dans un projet de territoire et une meilleure articulation entre les acteurs de terrain actifs en matière de développement rural;*

*5° la solidarité avec les autres territoires;*

*6° l'évaluation permanente ».*

Plusieurs points sont dès lors à démontrer :

- L'efficacité : le PCDR entend « *Développer une offre alternative aux énergies fossiles, tant du point de vue de la mobilité que de l'énergie* » (= enjeu 4) en « *développant et en partageant la production d'énergies renouvelables* » (= objectif opérationnel 4.3.). Ces deux formulations démontrent bien les deux aspects de la notion d'efficacité, à savoir l'utilisation plus efficace des ressources à disposition et l'économie des ressources naturelles non renouvelables.
- La résilience : le PCDR répond entièrement à cette notion de résilience puisque les thématiques abordées dans toutes les parties du programme sont transversales et touchent à tous les aspects de la vie communale. Le PCDR est également mobilisateur puisqu'il se base sur les forces citoyennes, regroupées notamment dans la CLDR.  
**À compléter éventuellement avec les fiches-projets.**
- La suffisance : le PCDR entend « *Maintenir la convivialité au sein de la commune en améliorant et en promouvant les services, activités, équipements et logements dédiés aux citoyens* » (= enjeu 1) en « *offrant des services adaptés pour répondre aux besoins des différentes tranches d'âge de la population* » (= objectif opérationnel 1.3.). Le PCDR veut également « *valoriser les acteurs locaux* » (= enjeu 5) notamment en « *encourageant la solidarité entre les citoyens, en s'appuyant notamment sur la richesse associative* » (= objectif opérationnel 5.1.). Par ailleurs, chaque fiche-projet du lot 1 établie dans le cadre de la partie 5 va démontrer les mesures prises en faveur de la résilience locale et de la transition dont l'accessibilité et l'inclusivité du projet, notamment pour les plus démunis.
- Le souci de préserver les intérêts des générations futures : le PCDR envisage son programme sur les 10 prochaines années et anticipe les intérêts des générations futures puisqu'il répond au principe d'efficacité (cfr. ci-avant).
- L'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité : les enjeux, les objectifs opérationnels et l'ensemble des projets

<sup>3</sup> Le principe d'efficacité est un principe selon lequel les ressources à disposition doivent être utilisées le plus efficacement possible, en veillant à ce que chaque unité de ressource apporte la plus grande contribution possible au bien-être humain, afin également d'économiser les ressources naturelles non renouvelables et d'en faire profiter le plus grand nombre (article 4 du décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable).

<sup>4</sup> Le principe de résilience est celui selon lequel l'organisation sociale doit être la plus résistante possible aux crises environnementales, sociales ou économiques, pour pouvoir continuer à satisfaire les besoins collectifs, grâce à une approche transversale et mobilisatrice (article 4 du décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable).

<sup>5</sup> Le principe de suffisance est celui selon lequel la consommation de biens et de services doit viser un niveau optimal de bien-être moral et physique, en tenant compte de la priorité qui doit être donnée à la satisfaction des besoins essentiels des plus démunis (article 4 du décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable).

touchent tous ces aspects de la vie communale afin d'apporter une réponse transversale aux besoins rencontrés.

- La participation la plus large des acteurs : la participation citoyenne est le cœur même du processus de l'opération de développement rural avec de multiples consultations de la population, groupes de travail (GT) et la mise en place de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR). L'ensemble du processus participatif est d'ailleurs détaillé dans la partie 2 du PCDR tandis que la partie 3 propose un diagnostic partagé de la commune de Donceel. Enfin, tant la présente stratégie (partie 4) que les fiches-projets ont été élaborés de concert avec la CLDR et lors de groupes de travail.
- La mise en cohérence des politiques sectorielles et une meilleure articulation entre les acteurs de terrain : le PCDR crée des ponts entre les différents acteurs du territoire. En effet, si la partie 1 recense les différents acteurs du territoire, la partie 5 du PCDR indiquera clairement les porteurs et les partenaires de projet ainsi que leur rôle pour la mise en œuvre de ceux-ci. Le PCDR fait également le lien entre les différentes politiques et actions de la commune puisque c'est un outil transversal qui touche à tous les aspects de la vie communale. D'ailleurs, la présente partie indique pour chaque objectif opérationnel le lien avec les autres outils/programmes communaux (et régionaux).
- La solidarité avec les autres territoires : certaines thématiques ne s'arrêtent pas aux limites communales. Certains projets pourront être pensés en supracommunalité où en solidarité avec d'autres territoires, en s'appuyant notamment sur le GAL JSH.
- L'évaluation permanente : tous les objectifs opérationnels présentés dans cette partie 4 du PCDR font l'objet d'indicateurs de résultats. Ce sera également le cas des fiches-projets de la partie 5. Celles-ci proposeront également des indicateurs de réalisation.

DOCUMENT DE TRAVAIL